

**ORDRE DU JOUR :**

1. Changement de membres
2. Assemblée générale des CMCAS
3. Présentation de l'étude sur les enjeux numériques
4. Quota BAFA
5. Délibérations issues des commissions nationales
  - Bourse des vols responsables

**1. CHANGEMENT DE MEMBRES**

Pour la délégation FO

Commission Jeunes :

- Mr François MOYNE est remplacé par Mr Mathieu ICAR, au titre de suppléant.

Commission Vacances Adultes :

- Mr Daniel MAHE est remplacé par Mr François MOYNE, au titre de suppléant.

Commission Formation :

- Mr Roger CORAI, en tant que titulaire

- Mr Pierre VAN EROM en tant que suppléant

**2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CMCAS**

Le 11 octobre 2018 aura lieu l'AG des CMCAS.

Les sujets suivants y seront traités :

- La délibération n° 2018.027 « Abondement Activités Sociales CSMR 2019 » adoptée lors de la Session du 5 juillet 2018 (position FO CONTRE, nous proposons 38 M€ de participation sur ce fonds).

■ La délibération n° 2018.056 «Principes de répartition 2019» adoptée lors de la Session du 20 septembre 2018 (position FO CONTRE proposition FO 72 CCAS/28 CMCAS).

■ Action sanitaire et sociale (position FO CONTRE nous proposons 35 M€).

### **3. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LES ENJEUX NUMÉRIQUES**

Toutes les délégations ont été interrogées sur une étude sur les enjeux du numérique en rapport avec les activités sociales de l'énergie. La présentation de cette étude aura lieu le 8 octobre prochain au siège de la CCAS.

### **4. 1<sup>ÈRE</sup> RÉUNION DE BRANCHE SUR LES ACTIVITÉS SOCIALES**

Une première réunion sur les activités sociales de la branche aura lieu le 26 septembre au SGE des IEG.

Cette réunion fait suite à la mise en application future de l'accord sur les mesures bénévoles.

### **5. QUOTA BAFA**

Un courrier va être adressé aux Présidents de CMCAS, informant des modalités définies pour la prise en charge des formations de base BAFA des filles et fils d'agents.

Pour 2019, 219 formations de base BAFA seront prises en charge financièrement par la CCAS (227 en 2017).

### **6. DÉLIBÉRATIONS ISSUES DES COMMISSIONS NATIONALES**

#### **Bourse des vols responsables**

La CCAS va proposer une nouvelle offre digitale accessible avec la mise en place d'un portail via le site ccas.fr, qui aboutit à une plateforme « bourse des vols responsables » (à l'identique du dispositif actuel de la billetterie), intégralement administrée par un prestataire. Cette plateforme est destinée aux agents qui souhaitent prendre l'avion pour leurs voyages en France ou à l'étranger.

Le partenaire identifié (Bourse des Vols) est le seul opérateur français spécialisé sur le marché, avec le statut d'agence de voyages. Il est proposé de créer avec BDV une sélection limitée de compagnies aériennes responsables, qui présentent une attention particulière aux voyageurs, aux salariés, et une vigilance majeure sur les règles de sécurité. L'intégralité des transactions sont prises en charge par BDV.

**Les avantages pour les bénéficiaires seront :**

- Garantie des meilleurs prix du marché avec des tarifs spéciaux exclusifs pour les bénéficiaires CCAS.
- Paiement en 3 fois sans frais et par carte bancaire sécurisée et/ou chèque vacances.
- Accompagnement total lors du processus de réservation avec une centrale de réservation et une assistance téléphonique ouverte 6 jours/7.
- Pas de frais d'inscription, ni d'abonnement et une assurance rapatriement offerte et exclusive.

**VOTE À LA MAJORITÉ (FO POUR)**

**Les avantages pour la CCAS seront :**

- Proposer aux bénéficiaires une offre innovante, personnalisée, qui répond à la demande de voyages, et lève les freins au départ.
- Cette offre serait totalement intégrée et complémentaire à la dynamique de digitalisation de l'offre en ligne.
- Un interlocuteur unique pour le suivi du partenariat.

L'opération fera l'objet d'une promotion en direction de tous les bénéficiaires.

**Prochain conseil d'administration de la ccas : jeudi 18 octobre 2018**



SEPTEMBRE 2018

# COMPTE-RENDU

Conseil d'administration de la CCAS

Séance du 13 septembre 2018

Activités  
Sociales